

<b>DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES</b>	<b>COMMUNE DE CAVEIRAC EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>  <b>N° DE20252205_45/291</b>
	<b>Du 22 Mai 2025 à 18 heures 30</b>
<b><u>NOMBRE :</u></b> <b>De Conseillers en exercice : 27</b> <b>De Présents : 18</b> <b>De Votants : 26</b> <b>Absents ayant donné procuration : 8</b> <b>Absents excusés sans procuration : 0</b> <b>Absents non excusés sans procuration : 1</b>  <b><u>Objet :</u> Avenant à la Convention de mise à disposition de matériel de débroussaillage au comité de quartier la cascade suite au changement de Président</b>	L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de <b>Caveirac</b> étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire,  <b>Etaient présents :</b> Mesdames et Messieurs Jean-Luc CHAILAN ; Isabelle MAZAY ; Marc SERVILE ; Odile GIOVANNELLI ; Cyril GUERRE ; Catherine LAPIERRE ; Jérôme BALLESTEROS ; Agnès GHELFI ; Pascal MIARD ; Marion BERLINE ; Sophie DENAT ; Sophie LINGERAT ; Patrick ETIENNE ; Alice BROSSETTE ; Loïc CODOU ; Catherine ROCCO ; Marc AUGIER ; Marcel DESPROGES  <b>Etaient absents excusés avec procuration :</b> Sophie ESCUDIER pouvoir à Odile GIOVANNELLI ; Christian ANDRE pouvoir à Marcel DESPROGES ; Florence DUSSAUT pouvoir à Isabelle MAZAY ; Guillaume BARAGNON pouvoir à Jean-Luc CHAILAN ; Sophie GIMENO pouvoir à Catherine LAPIERRE ; Antoine GIRON pouvoir à Marc SERVILE ; Elisabeth CRES pouvoir à Marc AUGIER ; Laurence MARTIN pouvoir à Loïc CODOU  <b>Etaient absents excusés sans procuration : -</b>  <b>Etaient absents non excusés sans procuration : Bertrand LEDIEU</b>

Monsieur Jérôme BALLESTEROS, conseiller délégué aux associations et au sport, expose :

Par délibérations en date du 25 mars 2021 et du 24 novembre 2022, le Conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec le comité de quartier de la cascade pour la mise à disposition de matériel afin de les soutenir dans leur projet et leur activité de débroussaillage du quartier. Ce matériel est mis à disposition du comité de manière permanente.

Par courrier en date du 6 avril 2025, le président dudit comité a informé la municipalité de sa démission. Un nouveau président a été nommé suite à l'assemblée générale du vendredi 11 avril 2025.

Dans ce contexte, il est préférable de signer une nouvelle convention avec le nouveau président.

Le Conseil Municipal,  
après en avoir délibéré et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

**APPROUVE** l'avenant à la convention de mise à disposition permanente de matériel au comité de quartier, annexée à la présente délibération

**PRECISE** que les conventions actuelles modifiées par le présent avenant, sont valables jusqu'à la fin du mandat et reconductible.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer l'avenant correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme,  
A Caveirac, le 23 mai 2025

Le Maire  
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le 26/05/2025



ID : 030-213000755-20250522-DE2025220545291-DE